

[SK] Nouvelle loi sur le cinéma

IRIS 1996-7:1/13

*Andrea Schneider
Institut du droit européen des médias (EMR), Sarrebruck/Bruxelles*

Le 14-12-1995, le Conseil national de la République slovaque a adopté une loi sur le cinéma. La loi régit la production et la distribution des films cinématographiques et vidéos, mais pas les téléfilms. A côté d'une série de définitions, la loi contient des obligations pour les producteurs d'oeuvres audiovisuelles slovaques ainsi que pour les distributeurs (enregistrements, respect des réglementations en matière de protection de la jeunesse), ainsi que l'interdiction de distribuer des films violents ou à caractère pornographique. Elle contient également des dispositions en matière de quotas et de réglementations linguistiques.

D'autres dispositions concernent la publicité au cinéma : elle doit respecter certaines normes et être clairement identifiable comme telle. La publicité pour les enfants, les médicaments et l'alcool est interdite.

-

Loi sur le cinéma du 14 décembre 1995, Zbelerka zakonov N° 1 du 5 janvier 1996.

